

[Text]

being purchased. Yet we know that the numbers of older workers who lost their jobs in 1988 is much greater than that.

As a consequence, the program will undoubtedly come under increased political discretion for the certification of lay-offs. Although the act does not specify it, much of the literature surrounding it talks about the role of employer contributions to the purchase of the annuities. We find that discussion to be very unclear. With those preliminary remarks, Mr. Chairman, I will end my opening statements.

The Chairman: I thank you, Ms Flumian. We will now hear from Ms Valerie Sims.

Ms Valerie Sims (Director of Research, Canadian Council on Social Development): Thank you, Mr. Chairman. I will make a brief opening description about our council and then I would like to make three points about the program. I will ask my colleague, David Ross, to make two or three more points about the program.

Since 1920 the Canadian Council on Social Development has advocated progressive social development policies to combat poverty and improve the quality of life for Canadians. We are an independent, voluntary organization with a broad national membership. We pursue our aims through research, consultation, policy advocacy and publication.

The council is concerned with issues of social justice and equality, particularly as they relate to the special needs of people in different stages or situations of their lives. Thus, we are particularly interested in policies affecting the needs of people on low income or at risk of income loss.

I should emphasize, too, that the council tries to take a comprehensive look at social policy and how one aspect relates to the other so that we will look at the POWA program individually, but also we want to consider it in the context of policies already existing.

A fundamental objective of our council is to ensure a floor of income security to keep families and individuals above poverty levels. On many occasions, we have therefore proposed a core income program that would achieve this goal and which would move away from our present income security provisions, which are a tangled net of categories, benefit levels and eligibility rules.

We recognize, of course, that most Canadians gain their income from employment and look to the workplace as the source of their longer-term income security.

We also know that employment is not a guarantee against poverty. Many jobs are precarious at best.

[Translation]

savons que le nombre des travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi en 1988 est beaucoup plus élevé.

Par conséquent, le programme sera sans aucun doute soumis davantage aux pouvoirs discrétionnaires politiques pour ce qui est de l'attestation de licenciement. Bien que la loi ne le précise pas, les notes explicatives parlent du rôle des contributions de l'employeur dans l'achat des rentes. Cette question n'est pas très claire à notre avis. Voilà donc qui met fin, monsieur le président, à mes remarques liminaires.

Le président: Merci, madame Flumian. J'invite maintenant M^{me} Valérie Sims à faire son exposé.

Mme Valérie Sims (directrice de la Recherche, Conseil canadien de développement social): Merci, monsieur le président. Je vais d'abord décrire brièvement notre conseil, puis j'aimerais faire deux ou trois observations concernant le programme. Je demanderais à mon collègue David Ross d'ajouter lui aussi deux ou trois commentaires au sujet du programme.

Depuis 1920, le Conseil canadien de développement social préconise des politiques de développement social progressistes pour combattre la pauvreté et améliorer la qualité de vie des Canadiens. Le Conseil est une organisation indépendante bénévole qui compte de nombreux membres au pays. Nous tentons d'atteindre nos objectifs grâce à la recherche, la consultation, la recommandation de politiques et la publication.

Le Conseil se préoccupe des questions de justice sociale et d'égalité, particulièrement en ce qui a trait aux besoins spéciaux des gens qui sont à différentes étapes de leur vie ou qui ont des problèmes particuliers. Par conséquent, nous nous intéressons tout particulièrement aux politiques qui touchent aux besoins des gens dont le revenu est faible ou qui risquent de perdre leur revenu.

J'aimerais souligner également que le Conseil tente d'envisager de façon globale la politique sociale et la façon dont un aspect est relié à un autre. Ainsi, nous avons examiné le programme PATA en soi, mais nous avons également voulu l'étudier dans le contexte des politiques déjà en place.

Un objectif fondamental de notre conseil consiste à garantir un minimum de sécurité de revenu pour maintenir les familles et les individus au-dessus du seuil de la pauvreté. Par conséquent, nous avons à maintes reprises, proposé un programme de revenu qui permettrait d'atteindre un tel objectif et qui s'éloignerait des dispositions actuelles de sécurité de revenu qui prévoient toute une série de catégories, de niveaux de prestations et de règles d'admissibilité.

Nous reconnaissons évidemment que la plupart des Canadiens tirent leur revenu d'un emploi et considèrent le lieu de travail comme étant la source de leur sécurité de revenu à long terme.

Nous savons également qu'un emploi n'est pas une garantie contre la pauvreté. De nombreux emplois sont